

RÈGLEMENT
de l'exposition d'arts plastiques
(dessin, peinture, photos, expression libre)
dans le hall du bâtiment Saint-Charles – Zattara

Thème : la Mer

ARTICLE 1 - OBJET

L'ASCE 13 organise une exposition d'arts plastiques dans les locaux de St-Charles, qui est ***ouverte à toutes les formes d'art et tous les âges*** :

- dessin ou peinture
- photographies
- expression libre_(broderie, poterie, tissage...)

sur le thème de la mer

ARTICLE 2 - EXPOSANTS

Cette exposition est ouverte à tous les personnels DDTM, DREAL, DIRM, DIRMED et Parc des Calanques (actifs et retraités ainsi qu'à leurs conjoints et enfants) à jour de leur cotisation.

ARTICLE 3 - DATE

Cette exposition se déroulera du **lundi 6 octobre 2025 au vendredi 24 octobre 2025 (retrait des œuvres).**

ARTICLE 4 - LIEU

Les œuvres seront exposées dans le hall des « Pas Perdus » sur le site de Zattara (l'organisation matérielle de l'exposition des œuvres reste à définir).

ARTICLE 5 - MATÉRIEL

L'ASCE se charge du matériel nécessaire à la présentation des œuvres.

Pour la bonne tenue de l'exposition, les tableaux devront être munis d'un système d'accrochage solide (pitons).

Les autres exposants (poteries, peinture sur soie, etc...) n'oublieront pas de prévoir un tissu ou tout autre objet pour cacher le support d'exposition.

ARTICLE 6 - ASSURANCE

Une assurance responsabilité civile, prise par l'ASCE, couvre les risques encourus par les visiteurs et les dommages subis par les objets exposés (vol, incendie, dégradation, etc..) pouvant survenir pendant la période d'exposition.

Cependant, les exposants souhaitant une garantie plus importante pour leurs œuvres doivent le faire personnellement.

ARTICLE 7 - PARTICIPATION - INSCRIPTION

Tout exposant doit être adhérent à l'ASCE : adhésion de 10 € payable par **chèque à l'ordre de l'ASCE 13**, à remettre à la permanence ASCE, bureau 708, **ou par virement (code banque : 30003 – code guichet : 01244 – N° compte : 00037285901 – clé RIB : 88)**. Les participants sont invités à confirmer leur inscription au moyen du document page 3 de ce règlement, sur laquelle seront mentionnées les œuvres qu'ils souhaitent exposer. Ce document est à nous retourner, le plus rapidement possible, de préférence par mail à asce-13.associations.oh.ddtm-13@i-carre.net ou par courrier à : **ASCE 13 - 16 rue Antoine Zattara 13332 Marseille Cedex 3.**

ARTICLE 8 - ACCROCHAGE

Les œuvres seront réceptionnées, le **vendredi 3 octobre 2025** pour un accrochage le même jour.

ARTICLE 9 - PERMANENCE ET HEURES D'OUVERTURE

L'exposition des tableaux sera permanente dans le hall. Des grilles pourront être ajoutées mais nous devons limiter à 2 le nombre d'œuvres par artiste.

Pour les poteries, bijoux, etc..., une vitrine est mise à disposition par l'ASCE : si nécessaire, des tables peuvent être installées en supplément mais elles ne pourront pas rester la journée (organisation à définir).

ARTICLE 10 – TRANSACTION DES ŒUVRES

L'ASCE13 met à disposition du public une liste des pièces exposées, reprenant le titre de l'œuvre, le nom de l'artiste, ses coordonnées en fonction des informations fournies par les artistes, et le prix de vente possible de l'œuvre.

L'ASCE13 ne percevra aucune indemnité de quelque nature que ce soit et sous quelque forme que ce soit.

L'ASCE 13 se dégage de toute responsabilité et de toute intervention en cas de litige entre un artiste et un acquéreur lors d'une transaction éventuelle

ARTICLE 11 – UTILISATION DES PHOTOGRAPHIES

L'artiste autorise gracieusement l'ASCE13 à reproduire ses œuvres sous forme de clichés photographiques en vue d'une diffusion publique sur tout support (dont internet, facebook...).

ARTICLE 12 - PRIX

Tous les participants, adultes et enfants, seront récompensés (carte cadeau).

ARTICLE 13 - ENLÈVEMENT

Le retrait des œuvres aura lieu impérativement le vendredi **24 octobre 2025**.

ARTICLE 14 - OBLIGATION

Tout exposant s'engage à respecter le présent règlement.

Le Président de l'ASCE 13

Bernard ALESSANDRA

EXPOSITION D'ARTS PLASTIQUES

Du 6 au 24 octobre 2025

Nom, prénom	N° de l'œuvre	Technique employée	Titre de l'œuvre	Prix

Feuille à renseigner et à retourner à :

ASCE 13
16 rue Antoine Zattara
13332 Marseille Cedex 3
asce-13.associations.oh.ddtm-13@i-carre.net